

Le 13 novembre 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 13 novembre 2017 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Cinq citoyens assistent à l'assemblée.

0. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier reçoit la déclaration des intérêts pécuniaires telle que déposée par tous les membres du Conseil.

13 468

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour déposé en y ajoutant toutefois le point « 0.Divulgation des intérêts pécuniaires ».

ADOPTÉE

13 469

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

13 470

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'OCTOBRE 2017

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'octobre 2017 au montant total de 555 054,57 \$.

ADOPTÉE

13 471

4. SIGNATURE DES CHÈQUES ET DES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles désigne M. Jean Pierre Rioux, maire, et M. Steve Rioux, trésorier et fonctionnaire désigné, à titre de signataires des chèques et effets bancaires émis au nom de la Ville de Trois-Pistoles;

Que : le Conseil précise qu'en cas d'absence de M. Jean Pierre Rioux, M. Maurice Vaney, conseiller, est autorisé à signer les chèques et effets bancaires à titre de représentant du Conseil;

Que : le Conseil précise qu'en cas d'absence de M. Steve Rioux, Mme

Pascale Rioux, trésorière adjointe et directrice générale, est autorisée à signer les chèques et effets bancaires ;

Que : le Conseil précise qu'en tout temps deux signatures sont requises, soit l'une du maire ou de son remplaçant et l'autre du trésorier ou de sa remplaçante;

Que : la présente résolution remplace et abroge toute autre résolution précédemment adoptée sur le sujet, en particulier la résolution # 13 391 adoptée le 12 juin 2017.

ADOPTÉE

13 472

5. NOMINATION À LA CORPORATION DU MOTEL INDUSTRIEL (CMI)

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles nomme M. Jean Pierre Rioux, maire, et Mme Gina Charest, conseillère, à titre de représentants de la Ville de Trois-Pistoles sur le conseil d'administration de la Corporation du Motel Industriel des Trois-Pistoles. La présente résolution abroge la résolution # 12 725 adoptée le 9 décembre 2013.

ADOPTÉE

13 473

6. NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles nomme Mme Gina Charest, conseillère, à titre de représentante du conseil sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Trois-Pistoles. Mme Charest remplace M. Réjean Rioux.

ADOPTÉE

13 474

7. NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE la Ville doit nommer une personne d'expérience qui la représente sur le Conseil d'administration (C.A.) de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Trois-Pistoles et ce, en raison du projet de regroupement en cours;

ATTENDU QUE le mandat de M. Réjean Rioux sur ce C.A. s'est terminé le 31 octobre 2017 (référence résolution # 13 132);

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal reconduise le mandat M. Réjean Rioux sur le C.A. de l'OMH de Trois-Pistoles. Ce mandat prendra fin sur résolution du conseil municipal.

ADOPTÉE

13 475

8. NOMINATION AU DOMAINE DES TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles nomme Mme Gina Charest, conseillère, à titre de représentante de la Ville sur le conseil d'administration du Domaine des Trois-Pistoles. Mme Charest remplace M. Réjean Rioux.

ADOPTÉE

13 476

9. MAIRESSE OU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : le maire suppléant soit désigné selon le calendrier suivant :

Conseiller / conseillère	Mois pendant lesquels cette personne est maire suppléant (mairresse suppléante)
Mme Marie Leblanc	janvier et février
Mme Gina Charest	mars et avril
Mme Jacinthe Veilleux	mai et juin
M. Maurice Vaney	juillet et août
M. Guillaume Côté-Philibert	septembre et octobre
M. Frédéric Lagacé	novembre et décembre

QUE : la personne désignée à titre de maire suppléant agisse également à titre de représentant de la Ville de Trois-Pistoles à la séance de Conseil de la MRC des Basques en remplacement du maire, lorsque celui-ci ne peut assister à la séance du Conseil de la MRC ;

QU' : en cas d'absence du maire et du maire suppléant, une seconde personne est désignée à titre de maire suppléant, soit la personne normalement désignée pour la période suivante dans le calendrier ; cette personne est alors également désignée représentante de la Ville à la séance de Conseil de la MRC.

ADOPTÉE

13 477

10. CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour 2018 qui débiteront à 19 h 30 et qui se tiendront :

Lundi le 15 janvier	Lundi le 9 juillet
Lundi le 12 février	Lundi le 13 août
Lundi le 12 mars	Lundi le 10 septembre
Lundi le 9 avril	Mardi le 9 octobre
Lundi le 14 mai	Lundi le 12 novembre
Lundi le 11 juin	Lundi le 10 décembre

ADOPTÉE

13 478

11. ARRÉRAGES DE TAXES ET DE DROITS DE MUTATION

ATTENDU QUE, selon la résolution # 13 398 (12 juin 2017), le Conseil accordait un délai finissant le 6 novembre 2017 aux propriétaires ayant des taxes ou des droits de mutation impayés se rapportant aux années 2016 et antérieures (100 \$ et plus);

ATTENDU QU'en date du 13 novembre 2017, les arrérages de taxes foncières pour l'ensemble de ces propriétaires s'élèvent à 25 209,64 \$;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles prolonge ce délai jusqu'au 2 février 2018 16 h ; au-delà de cette échéance, le Conseil amorcera les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés.

ADOPTÉE

13 479

12. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – DOMAINE DES TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles confirme sa participation financière, équivalent à 10 % des coûts du programme de supplément au loyer, pour le renouvellement de l'entente confirmant l'ajout d'un logement supplémentaire entre le programme AccèsLogis et le Domaine des Trois-Pistoles, pour un maximum de 12 unités pour la phase I et de 7 unités pour la phase II. Cette résolution abroge et remplace les résolutions du Conseil sur le sujet, en particulier la résolution # 12 599 du 8 juillet 2013.

ADOPTÉE

13 480

13. SIGNATURE D'UN BAIL ENTRE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : Le conseil de Ville autorise Mme Mélanie Paquet, directrice des Loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville, tout bail entre le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et la Ville de Trois-Pistoles concernant la location de deux locaux au centre culturel, ce bail étant conditionnel à la tenue d'un scrutin à l'automne 2018.

ADOPTÉE

13 481

14. REMBOURSEMENT DES TAXES MUNICIPALES DANS LE CADRE DE LA TRANSACTION D'ACQUISITION DU PABA

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a signé une offre d'achat avec la Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques le 14 juillet 2016 au montant de 12 000 \$ plus les frais de maintien du bâtiment et ce, afin de se porter acquéreur de l'immeuble du Parc de l'aventure basque en Amérique (PABA);

ATTENDU QUE Mallette Syndic et gestionnaires inc. a acquis les immeubles en question par l'acte de faillite obtenu le 5 juin 2017 ;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a acquis par acte notarié, le 4 octobre 2017, la totalité de la propriété du PABA ;

ATTENDU QU'à cette date d'acquisition, les taxes municipales impayées s'élevaient à 19 911,51 \$;

ATTENDU QUE ce montant est considéré comme des frais de maintien du bâtiment conformément à l'offre d'achat signé ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles rembourse à la Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques lesdites taxes municipales au montant de 19 911,51 \$ et ce, afin de clore ladite transaction ; ce remboursement sera effectué à la suite du paiement équivalent que la Ville aura reçu de la part de l'institution financière.

ADOPTÉE

13 482

15. RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX À LA TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles projetait de réaliser la réfection de ses conduites d'aqueduc et d'égouts dans les rues Jean-Rioux (sud) et Notre-Dame Est (rue Jean-Rioux à rue Martin) au cours de l'année 2016 et que les travaux sont maintenant réalisés;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a utilisé la subvention de la TECQ 2014-2018 à la réalisation des travaux de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à respecter les modalités du guide de la TECQ 2014-2018 qui s'appliquent à elle;

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que : la Ville de Trois-Pistoles approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la liste des travaux réalisés au montant de 1 211 267 \$ jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 juillet 2014;

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que : Mme Pascale Rioux, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les documents de cette demande d'aide financière et les mises à jour qui s'y rattachent.

ADOPTÉE

13 483

16. MANDAT DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU LOT 5 226 212 DE LA RUE GAGNON

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles est propriétaire du lot 5 226 212 de la rue Gagnon;

ATTENDU QUE ce terrain vacant doit faire l'objet de travaux de réhabilitation environnementale comprenant le retrait des sols contaminés selon les lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles retienne les services de l'entreprise GHD consultants ltée conformément au mandat de surveillance environnementale soumis pour ledit terrain au montant estimé de 6 015,00 \$ (plus taxes);

Que : Mme Pascale Rioux, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE

13 484

17. PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS CULTUREL DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

[Note du greffier : M. Maurice Vaney, conseiller, a déclaré son intérêt dans ce point lors d'une réunion non publique des membres du Conseil le 16 octobre 2017 et ce, dû au fait qu'il siège sur le conseil d'administration de l'un des organismes visés par la résolution. Aussi, M. Vaney n'a pas participé aux discussions ni au vote sur ce sujet ayant quitté ladite réunion. M. Vaney a également déclaré cet intérêt lors de la présente séance ordinaire et s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur ce point.]

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a lancé un appel de projets en lien avec son Fonds culturel 2017;

ATTENDU QU'un comité d'analyse a évalué les demandes reçues et a présenté au Conseil de Ville ses recommandations quant à l'acceptation des projets et des sommes consenties pour leur réalisation ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le premier versement représentant 50 % de l'aide consentie aux organismes mentionnés ci-dessous pour les projets suivants dans le cadre du Fonds culturel :

Organisme	Projet	Premier versement (50 %)	TOTAL (100 %)
L'œil de la tempête	- Aide à la création et au développement de la programmation événementielle de L'œil de la tempête	750 \$	1 500 \$
Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.	- Projecteur professionnel (1 100 \$) - Animation forgeronne (400 \$)	750 \$	1 500 \$
Ensemble vocal Synergie	- Concert de Noël	1 500 \$	3 000 \$
Total		3 000 \$	6 000 \$

Que : le Conseil municipal autorise et entérine la signature de Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à conclure avec les organismes une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 485

18. APPROBATION DU BUDGET 2017 DE LA RIIP

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires (RIIP) de Trois-Pistoles et Les Escoumins pour l'année 2017 chiffrent les revenus et les charges à 416 343 \$;

Pour ce motif,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le budget d'exploitation 2017 de la RIIP de Trois-Pistoles et Les Escoumins.

ADOPTÉE

13 486

19. COMPLÉMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TERRAIN AU COIN DES RUES NOTRE-DAME EST ET RICHARD

ATTENDU la résolution # 13 443 mandatant M. Jean Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour signer les documents nécessaires à une acquisition de terrain au coin des rues Notre-Dame Est et Richard;

Pour ce motif,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate également M. Frédéric Lagacé, maire suppléant, pour signer lesdits documents en l'absence du maire;

Que : la présente résolution complète la résolution # 13 443.

ADOPTÉE

13 487

20. QUITTANCE DANS LE DOSSIER DE RÉCLAMATION À L'ARÉNA BERTRAND-LEPAGE

ATTENDU la résolution # 13 442 par laquelle le Conseil municipal de Trois-Pistoles tentait d'obtenir le remboursement des sommes engagées par la Ville suite à une problématique constatée en janvier 2015 à l'aréna Bertrand-Lepage;

ATTENDU QUE la Ville est parvenue à une entente avec les personnes morales impliquées dans ce dossier;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise M. Jean Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents mettant fin définitivement au litige de ladite problématique (quittance finale). En cas d'absence du maire, M. Frédéric Lagacé, maire suppléant, est autorisé à signer lesdits documents.

ADOPTÉE

13 488

21. ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DE SENTIERS HIVERNAUX

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine l'entente signée pour et au nom de la Ville par Mme Pascale Rioux, directrice générale, avec Monsieur Magella Gagnon relativement à l'entretien des sentiers de marche et de ski de fond dans les environs du Camping municipal et ce, pour la période du 15 novembre 2017 au 31 mars 2018. L'entente est d'un montant forfaitaire de 5 000 \$ pour défrayer les coûts de la machinerie et le temps d'entretien.

ADOPTÉE

13 489

22. ENTENTE AVEC LE CLUB DE HOCKEY SENIOR DE TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement;

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine l'entente signée pour et au nom de la Ville par Mme Pascale Rioux, directrice générale, avec le Club de hockey senior de Trois-Pistoles relativement à l'utilisation de l'aréna Bertrand-Lepage.

ADOPTÉE

23. SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Avis est donné par M. Jean Pierre Rioux, maire, que la séance extraordinaire au cours de laquelle seront adoptés le budget 2018 et le programme triennal d'immobilisation 2018-2020 se tiendra le jeudi 14 décembre prochain à 19 h 30 dans la salle du conseil.

13 490

24. DIVERS (DONS ET AUTORISATION)

[Note du greffier : M. Maurice Vaney, conseiller, a déclaré son intérêt dans ce point lors d'une réunion non publique des membres du Conseil le 28 août 2017 et ce, dû au fait qu'il siège sur le conseil d'administration de l'un des organismes visés par la résolution. Aussi, M. Vaney n'a pas participé aux discussions ni au vote sur ce sujet ayant quitté ladite réunion. M. Vaney a également déclaré cet intérêt lors de la présente séance ordinaire et s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur ce point.]

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles fasse un don de 3 000 \$ à l'organisme « Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc. » dans le cadre de l'organisation de la 21^e édition du Rendez-vous des grandes gueules en 2017;

Que : le Conseil municipal autorise et entérine la tenue d'une course dans une portion de ses rues le 24 octobre 2017 selon le tracé soumis à la Sûreté du Québec ; cette course était organisée par l'école secondaire de Trois-Pistoles;

Que : le Conseil municipal fasse un don de 500 \$ pour les paniers de Noël 2017 à Trois-Pistoles;

Que : le Conseil municipal verse une commandite de 150 \$ à la Société d'histoire et de généalogie de Trois-Pistoles inc. (SHGTP) dans le cadre de son 40^e anniversaire.

ADOPTÉE

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur :

- Le coût de l'élection municipale et les conditions à remplir pour se porter candidat;
- Le coût du loyer au Domaine des Trois-Pistoles;
- La possibilité que des pressions soient faites pour améliorer les services

ambulanciers dans la région des Basques / explication de la problématique.

13 491

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 28.

ADOPTÉE

**Jean Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**